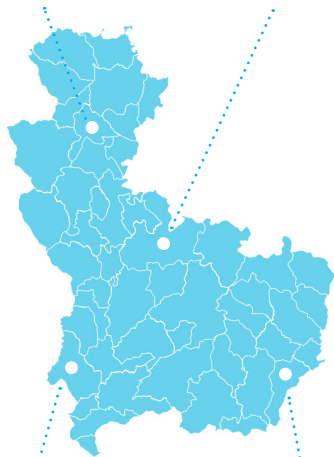


RENSEIGNEMENTS GRATUITS ET PERMANENCES MENSUELLES DANS LES MAISONS DE SERVICES PRÈS DE CHEZ VOUS :

Laroquebrou
2^{ème} Jeudi
(10h30-12h)

Saint-Mamet
1^{er} Jeudi
(10h30-12h)



Maurs
2^{ème} et 4^{ème} Mardi
(10h30-12h)

Montsalvy
4^{ème} Jeudi
(10h30-12h)

SOLIHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

L'association SOLIHA Cantal apporte des solutions pour permettre l'accès et le maintien dans l'habitat des ménages modestes, fragiles et vulnérables.



9 Av. Aristide Briand
15000 Aurillac
Tél : 04 71 48 00 88
Mail : cantal@solihha.fr
Web : cantal.solihha.fr

Plus d'informations sur le site :
www.chataigneraie15.fr



RÉNOVEZ DURABLEMENT VOTRE LOGEMENT !



ACCESSIBILITÉ

ISOLATION

TRAVAUX
LOURDS

LOGEMENT
LOCATIF

ÉNERGIES
RENOUVELABLES

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)



Un programme d'aides pour améliorer votre logement !

Pour les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs et les investisseurs !

Les aides de l'OPAH* ont pour objectif d'accompagner :

- La **réhabilitation des logements nécessitant des travaux importants de remise en conformité**, occupés ou vacants : couverture, mise aux normes électriques, sanitaires, etc.
- La **rénovation énergétique durable et performante** : travaux d'isolation, changement de chaudière ou de mode de chauffage, ventilation, etc.
- La production d'une **offre locative abordable de qualité**.
- La **revitalisation des centres-bourgs**.
- L'**adaptation des logements à la perte d'autonomie** : adaptation de salles de bains, installation d'un monte-escalier, création d'unité de vie en rez-de-chaussée, etc.

**Pour les propriétaires occupants, ces aides sont soumises à des conditions de ressources fixées par l'Anah.*



Financement Anah majoré par la Communauté de communes jusqu'à

50%

du montant des travaux !

Financements complémentaires :
Caisses de retraites, CEE, Eco-PTZ...

Un accompagnement gratuit par l'association SOLIHA Cantal

Information personnalisée sur les aides disponibles selon les travaux envisagés et la situation des porteurs de projets.



Étape **1**



Pour les dossiers potentiellement éligibles, visite gratuite du logement ou de l'immeuble par un technicien.

Étape **2**



Aide à la définition du programme de travaux et du plan de financement optimisé dans le cadre de l'OPAH et/ou auprès d'autres financeurs.

Étape **3**



Constitution et dépôt des dossiers administratifs et des demandes de subventions en lien avec les partenaires de l'opération jusqu'au solde du dossier.

Étape **4**



Pour tous les projets, le début des travaux s'effectue suite à l'accord de l'ensemble des financeurs !



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

1^{er} acteur associatif national de l'habitat privé à vocation sociale.